

Conseil Académique en formation plénière

Séance du lundi 6 décembre 2021

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le lundi 6 décembre 2021 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de M. Pascal NEIGE, Vice-Président de la CR.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND jusqu'à 15h50) ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE jusqu'à 15H30) ; Mme Karen FIORENTINO (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN (jusqu'à 16h50)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE (jusqu'à 15H30) ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND (jusqu'à 15h50) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (6) : Mme Chloé BARANTON (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; M. Nathan BRANCATO (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; Mme Julie GUYONNET ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Capucine YVENAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; M. Morgan MAILLIER

Excusés M. Léo MAGNIEN

Pour la Commission de la Recherche :

Collège 1 - Professeurs et assimilés

1. Samir BAJRIC – procuration à Nadine MILLOT
2. Patrick CHARLOT
3. Jean-François DECONINCK – procuration à Luc IMHOFF
4. Philippe DESBRIERES – procuration à Patrick CHARLOT
5. Laurent GAUTIER
6. Corinne LELOUP – procuration à Marianne ZELLER
7. Romuald LEPERS – Procuration à Hervé ASSADI

8. Gwénael MASSUYEAU
9. Nadine MILLOT
10. Pascal NEIGE
11. Claire SULMONT ROSSE
12. Catherine VERGELY VANDRIESSE – procuration à Claire SULMONT ROSSE
13. Marianne ZELLER

Collège 2 - HDR

14. Mireille MONNIER
15. Olivier POLITANO – procuration à Maryse GAIMARD
16. Sandrine ROUSSEAU – procuration à Mireille MONNIER
17. Christophe THOMAZO

Collège 3 - Autres Docteurs

18. Hervé ASSADI
19. Karen BRETIN MAFFIULETTI
20. Arianna ESPOSITO – procuration à Karen BRETIN MAFFIULETTI
21. François JARRIGE – procuration à Adrien NORMAND
22. Sylvie MARCHENOIR
23. Adrien NORMAND

Collège 4 – Autres personnels enseignants chercheurs

24. Audrey BENTZ – procuration à Christophe THOMAZO
25. Franck MOREL – procuration à Marie José PENOUILH

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

26. Yves BALLAY
27. Marie-José PENOUILH

Collège 6 - Autres Personnels

28. Caroline GERIN

Collège Doctorants

29. Charles BUGNOT – procuration à Morgan DUBIED
30. Morgane DUBIED

Personnalité invitée à titre consultatif :

Alain HELLEU - Directeur Général des Services - Université de Bourgogne

Personnalités invitées à titre permanent :

Laurence BRONNER, SPE – Université de Bourgogne

Pierre Etienne THEPENIER, Directeur des Ressources Humaines - Université de Bourgogne

Etaient excusées :

Collège 2 : Isabelle MOINE-DUPUIS

Collège 5 : Vanessa DAVID-VAIZANT

Personnalité invitée à titre permanent : Emilie BARTHET, Directrice du SCD

1. Informations du Président

- Résultats du CPER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Académique d'une discussion délicate avec le Rectorat Académique de Région, la Préfecture et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté suite aux résultats du CPER 2021-2027.

La période 2021-2023 a été consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du plan de relance (14 millions d'euros pour l'uB et 33 millions d'euros pour l'UFC). Au mois de juin 2021, chaque établissement a fait remonter ses besoins concernant la deuxième phase du CPER pour la période 2023-2027.

Le montant des demandes s'élevait à 223 millions d'euros pour une enveloppe disponible de 93 millions d'euros. Les Etablissements ont travaillé en concertation pour prioriser 35 millions d'euros de travaux chacun, dont 25 millions incompressibles. Aucune nouvelle n'a été donnée jusqu'au 26 novembre dernier, date à laquelle la gouvernance de l'uB a reçu la notification du montant attribué : 18 millions pour l'uB et 45 millions pour l'UFC.

Monsieur le Président déplore cette différence de traitement scandaleuse alors que les demandes ont été effectuées sur des bases similaires. Il précise qu'au titre de cette 2^{ème} tranche, la dotation par étudiant de l'uB s'élève à 507 euros contre 1 500 euros pour un étudiant de l'UFC. Monsieur le Président indique qu'il a saisi le Ministère, la Préfecture, le Conseil Régional et le Secrétariat Général de l'Elysée. Il n'exclut pas, si ces résultats devaient être entérinés, de réunir un congrès extraordinaire à l'uB afin de faire part collectivement du mécontentement de la communauté universitaire à l'égard des arbitrages réalisés. Monsieur le Président ajoute avoir rencontré le Maire de Dijon. Tous les leviers politiques ont été actionnés.

Les premières réponses reçues de manière informelle de la part de la Région et du Rectorat ne sont pas satisfaisantes. Une subvention de 10 millions d'euros serait octroyée à l'uB au titre du FEDER en compensation. Accepter cette dotation signifie entériner le fait que le CPER désavantage l'uB par rapport à ses partenaires. De plus, cela crée une situation défavorable vis-à-vis de l'uFC au profit de l'uB. Monsieur le Président souligne qu'il souhaite un traitement équitable et non pas qu'un établissement partenaire se retrouve défavorisé au profit de l'uB. De plus, en matière de réglementation sur l'utilisation de fonds européens, pour que la dépense soit éligible, il faut l'intervention d'une entreprise, ce qui n'est pas le cas dans ce projet. Comment des fonds FEDER pourraient-ils être accordés dans ce cas ? Cela est assimilable à un détournement de fonds publics. Enfin, l'uB se retrouve mise dans la position de celui qui demande l'aumône et permet aux autorités régionales et préfectorales de se sortir à bon compte de la situation. Les services de l'uB devraient de plus se mobiliser pour monter un dossier FEDER de 10 millions d'euros pour réparer l'erreur commise.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Académique qu'il saisira le tribunal administratif pour contester cette décision si elle devait être maintenue et informera la presse afin que les contribuables aient connaissance de la manière dont les fonds publics sont utilisés en Bourgogne Franche-Comté. Il déplore que les projets structurants de l'uB (pharmaco-imagerie, double siège d'UBFC, extension de l'IAE, projet de chaîne de fabrication d'aliments secs à l'IUT, ...) soient ainsi mis de côté.

Maxence ROULLIAT informe Monsieur le Président du soutien des étudiants et propose de faire jouer ses réseaux et leviers pour faire bouger les choses. La voix des étudiants est importante et doit se faire entendre aux côtés de la gouvernance de l'uB. Monsieur le Président le remercie pour le relais qui pourra être apporté par les étudiants.

Nadine MILLOT demande ce que va devenir le projet de double siège d'UBFC dans ce contexte. Monsieur le Président répond que les chefs d'établissements membres de la COMUE et le Président d'UBFC ont adressé

un courrier commun au Ministère. Un courrier d'arbitrage de la Ministre est attendu. Pascal NEIGE ajoute que s'il est validé, le double siège pourrait permettre de rééquilibrer un peu les choses.

- Capacité d'accueil

Monsieur le Président fait part d'une demande du rectorat de ne pas réduire les capacités d'accueil dans certaines filières (IUT, psychologie, droit, ...) pour éviter de mettre en difficulté les étudiants. Le Président explique cette baisse par l'absence de moyen accordé à l'uB depuis 2012 pour l'accueil des étudiants, dont le nombre est passé de 26 000 à 35 000 en 10 ans.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 55	Suffrages exprimés : 55
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 55

3. Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

3 sièges vacants : 1 au sein du collège des PU et assimilés et 2 au sein du collège des MCF et assimilés.

M. Bourgeon rappelle que la section disciplinaire du conseil académique est compétente à l'égard des usagers.

Elle est composée de :

- . 4 professeurs d'université et assimilés ;
- . 4 maîtres de conférences assimilés ;
- . 8 usagers.

Lors des dernières élections qui ont eu lieu en septembre 2020, le CAC avait élu 3 professeurs, 2 maîtres de conférences et 8 usagers. Conformément au code de l'éducation, il faut procéder à l'élection en CAC plénier pour compléter cette composition.

Il précise que sur les 3 professeurs, il y avait 2 hommes et 1 femme, il doit être élu 1 femme dans le collège des professeurs. Pour les maîtres de conférences, il y avait 2 femmes, il doit être élu 2 hommes.

Il doit être effectué 2 élections, une pour chaque collège. C'est au sein du CAC de ce jour, que les candidats doivent se déclarer.

Pour le collège des professeurs et assimilés, il appelle à la candidature d'1 femme.

Mme Emmanuelle Vennin propose sa candidature.

M. Bourgeon précise que c'est un scrutin uninominal : 1 seul nom doit être noté sur le bulletin et la majorité absolue est demandée au 1^{er} tour. Seuls les collèges de professeurs doivent voter, et ceux qui ont une procuration peuvent voter 2 fois.

Election CAC	Mme Emmanuelle Vennin est élue avec 20 voix - 1 blanc - 2 nuls
-------------------------	--

Pour le collège des maîtres de conférences et assimilés, Il appelle à la candidature de 2 **maîtres de conférences** hommes. M. Éric Bourillot propose sa candidature.

Election CAC	M. Bourillot est élu avec 13 voix - 1 nul
-------------------------	---

Le Président félicite les 2 membres élus, d'accepter de siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

4. Additif à la campagne d'emplois 2022 personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

M. Tizio procède à l'élection et demande aux membres du CAC de se prononcer sur les additifs à la campagne d'emplois 2022, pour les personnels enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS.

Il s'agit de 2 votes séparés : 1 pour les enseignants et les enseignants-chercheurs et 1 vote pour les personnels BIATSS.

Pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

M. Tizio explique que dans la campagne d'emplois, il y a 2 additifs qui se compensent sans modification du volume total d'emplois, suite à d'éventuelles mutations en interne. Ces mutations seront examinées par les instances à partir de demain et jusqu'au prochain conseil d'administration.

Le 1^{er} poste concerne une demande de mutation interne entre l'IUT de Dijon et l'UFR DSEP, en 5^{ème} section sciences économiques. Si ce poste est pourvu à la mutation interne, il sera proposé de republier immédiatement ce poste en 5^{ème} section à l'IUT de Dijon.

Le 2^{ème} poste concerne un poste de PRAG en anglais qui serait republié dans l'UFR de départ l'INSPE et non plus à l'UFR d'arrivée qui était UFR langues. Si la mutation interne se fait, le poste sera republié à l'INSPE.

Le dernier poste n'apparaissait pas dans la campagne d'emplois au titre de la rentrée 2022. Il s'agit d'un poste à l'IUT de Chalon en 23/24^{ème} section qui est consécutif à la démission d'un enseignant pour aller dans une autre administration. En négociation à la fois avec l'IUT et le laboratoire, il a été proposé que ce poste soit en publication différée. Pour des raisons d'opportunité, l'IUT de chalon et le laboratoire ont demandé la publication cette année plutôt que l'an prochain. Cette demande a été acceptée.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 55	Suffrages exprimés : 55
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 55

Pour les personnels BIATSS.

4 postes sur les 5 concernant des republications suite à des concours infructueux :

1 poste d'IGE au pôle pilotage

1 poste d'ingénieur à l'IUT Dijon-Auxerre

1 poste de technicien à l'UFR sciences et techniques

1 dernier poste est un poste d'attaché qui sera mis à la publication à l'IUT de Dijon-Auxerre sur le site d'Auxerre à la rentrée 2022, car il n'y a pas de RA du site d'Auxerre.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 55	Suffrages exprimés : 55
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 55

Fin séance : 14 h 55